

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de Vaucluse



3.2.2 – Cessions onéreuses

**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL****De la Commune de MAZAN**

Séance du 30 septembre 2024.

L'an deux mille vingt-quatre  
Et le trente septembre,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué en date du 19 septembre 2024, s'est réuni le 25 septembre 2024 à 20 heures dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Georges MICHEL, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire.

Le quorum n'ayant pas été atteint à cette occasion, le Conseil Municipal a de nouveau été convoqué le 26 septembre 2024 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales pour une réunion le 30 septembre 2024 à 17 heures et 30 minutes dans le lieu habituel de ses séances et sous la Présidence de Madame Joséphine AUDRIN, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire.

Le conseil pouvait délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum.

**Délibération n° :  
DEL2024\_09\_06****Objet : Cession Bien immobilier – Mise en vente de la  
parcelle BZ 1****Rapporteur : Joséphine AUDRIN**

Présents : Mme Joséphine AUDRIN, M. René CECCHETTO, M. Jean-Louis BOURRIE, Mme Sophie CLEMENT, Mme Geneviève GABORIT-DUPILLE, M. Vincent FLEGON, Mme Yvonne VIRDIS, Mme Cécile DEMENKOFF, M. Patrick LECOQ, M. Jean-Philippe ACHARD, Mme Amandine APPLANAT, M. Julien BREMOND, Mme Aurélia PISANI, M. Bruno GANDON, M. Patrick ZAMBELLI, M. Franck PETIT, Mme Anne MUH, M. Stéphane CLAUDON, Mme Maria DUFOUR.

Ont donné pouvoir : M. Louis BONNET, M. Georges MICHEL, Mme Véronique BERGER, Mme Marie-Hélène MOREL, M. Silvère JOUBERTEAU, Mme Christine JACQUES, Mme Elodie BOFFELLI, M. Jean-François CLAPAUD,

Absents : Mme Angéline LEROUX, Mme Eve GALLAS.

Secrétaire de séance : M. Jean-Philippe ACHARD.

**La séance ouverte,**

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Par délibération n°2009/49 le 18 juin 2009, le Conseil Municipal a délibéré en faveur de l'acquisition de la propriété dite GONDOIN.

Depuis la Commune a réalisé un parc sur la partie jardin et a détaché l'habitation ainsi qu'une partie du jardin.

L'habitation et le jardin sont situés sur la parcelle cadastrée section BZ n°1 au 43 chemin de l'Auzon d'une superficie d'environ 1 041 m<sup>2</sup>.

Sur cette emprise la Commune ne porte pas de projet.



Il est donc proposé de mettre en vente ce bien et la parcelle de jardin attenant au prix de 313 000 €.

Il est précisé, qu'en cas de négociation, le prix minimum tiendra compte de l'avis des domaines.

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

**Vu** la délibération n°2009/49 du 18 juin 2009,

**Vu** l'avis des domaines n°2024-84072-18 379 sur le 43 chemin de l'Auzon,

**Considérant** que la Commune ne porte pas de projet concernant le bien cadastré CC 215p, bien vacant relevant de son domaine privé,

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** la cession du bien cadastré section BZ n° 1 sis 43 chemin de l'Auzon au prix de 313 000 €, d'une superficie d'environ 1 041 m<sup>2</sup>, avec respect des avis des Domaines en cas de négociation,

**DESIGNE** Maître PENEY, notaire à Mazan, pour établir l'acte authentique de vente,

**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à le signer ainsi que tous actes ou documents nécessaires aux effets ci-dessus.

**Vote :**  
Pour : 27  
Contre : 0  
Abstention : 0

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme,  
fait et délibéré les jours,  
mois et an susdits.

Secrétaire de Séance,

Jean-Philippe ACHARD

Pour le Maire empêché,  
La 2<sup>ème</sup> Adjointe au Maire,

Joséphine AUBIN



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication par voie d'affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat. A cet effet, le tribunal administratif territorialement compétent peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*